

Nouveaux habitants

Vous venez de vous installer à La Madeleine ? Vous souhaitez y emménager ? Voici toutes les démarches concernant les nouveaux habitants !

Préparez votre emménagement

Pour réserver un stationnement le temps de votre emménagement, vous pouvez faire une [demande d'occupation du domaine public](#). Cette demande doit être faite 8 jours avant l'emménagement.

Déclarez votre changement d'adresse

Déclarer votre changement d'adresse sur la [plateforme](#) dédiée du service public et changez vos coordonnées à plusieurs organismes privés et publics en quelques clics.

Inscrivez-vous sur les listes électorales

Pour vous inscrire sur la liste électorale de la commune, vous devez remplir le formulaire dédié, comme pour une première inscription.

Emploi

Vous pouvez consulter les offres dans « [La Mairie recrute](#) » ou déposer votre CV en candidature spontanée sur le [portail emploi de la Ville](#).

[Image](#)

Nouvellement arrivés ?
Les entreprises locales
vous sont inconnues ?

—

LA VILLE VOUS AIDE DANS VOS DÉMARCHES !

- 1 Connectez-vous sur le portail emploi
- 2 Créez votre CV par compétences ou aptitudes
- 3 Envoyez-le à des centaines de recruteurs potentiels pour décrocher des rendez-vous

La Madeleine
Proche de tout, proche de tous !

Cérémonie 2020 des nouveaux madeleinois

Renseignez le [formulaire](#) pour vous faire connaître et participer à la cérémonie des nouveaux habitants.